

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le 16/11/2023

ID : 02B-212000434-20231115-2023151158-DE

**N° 2023/58
du 15.11.2023
domaine 3.1**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	13	13	00	00

CONVOCACTION	AFFICHAGE
10.11.2023	10.11.2023

Objet : Achat de parcelles lieu-dit Pigni pour l'élargissement d'un chemin communal

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

Présents : Biaggi, Cholet-Allegrini, Esposito, Fantozzi, Fustier, Launoy, Luciani, Marchioni, Pardini, Peretti, Sanguinetti JL, Sanguinetti P, Vuillamier

Représentés :

Absents : Carballo-Bujan, Giorgi, Lancelle, Martini, Mattei, Sisco

Secrétaire : Vuillamier

Le Maire expose au Conseil les démarches nécessaires à l'acquisition d'une partie de deux parcelles de terrain concernés pour l'élargissement du sentier lieu-dit Pigni à Poretto.

Il expose qu'après négociation avec les propriétaires le prix d'achat a été fixé à 130 euros le m². Un document d'arpentage avec nouvelle numérotation des parcelles concernées a été réalisé et sera annexé à la délibération.

En conséquence, il propose au conseil municipal de faire l'acquisition de :

- 22 m² de la parcelle C 827 appartenant à M LANCELLE Robin
- 22 m² de la parcelle C 828 appartenant à Mme VALDRIGHI Léa et M GIORGETTI Alexis

Après examen et délibération, le Conseil

Considérant que cette acquisition est indispensable à l'élargissement du chemin communal lieu-dit Pigni à Poretto,

DECIDE l'acquisition des dites parcelles pour un montant total de 5720 €,

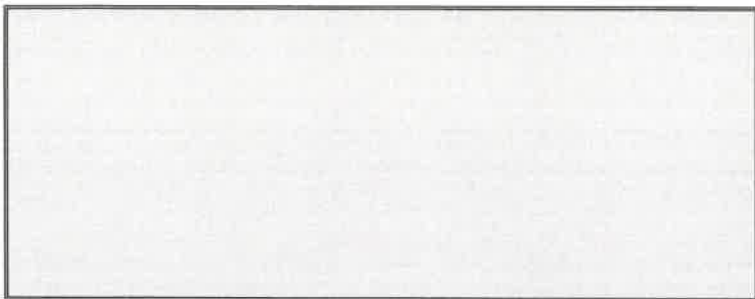
HABILITE le Maire à signer tous documents y afférents, notamment l'acte notarié en l'étude de Maître SAISSET, notaire à Brando.

Pour copie conforme,

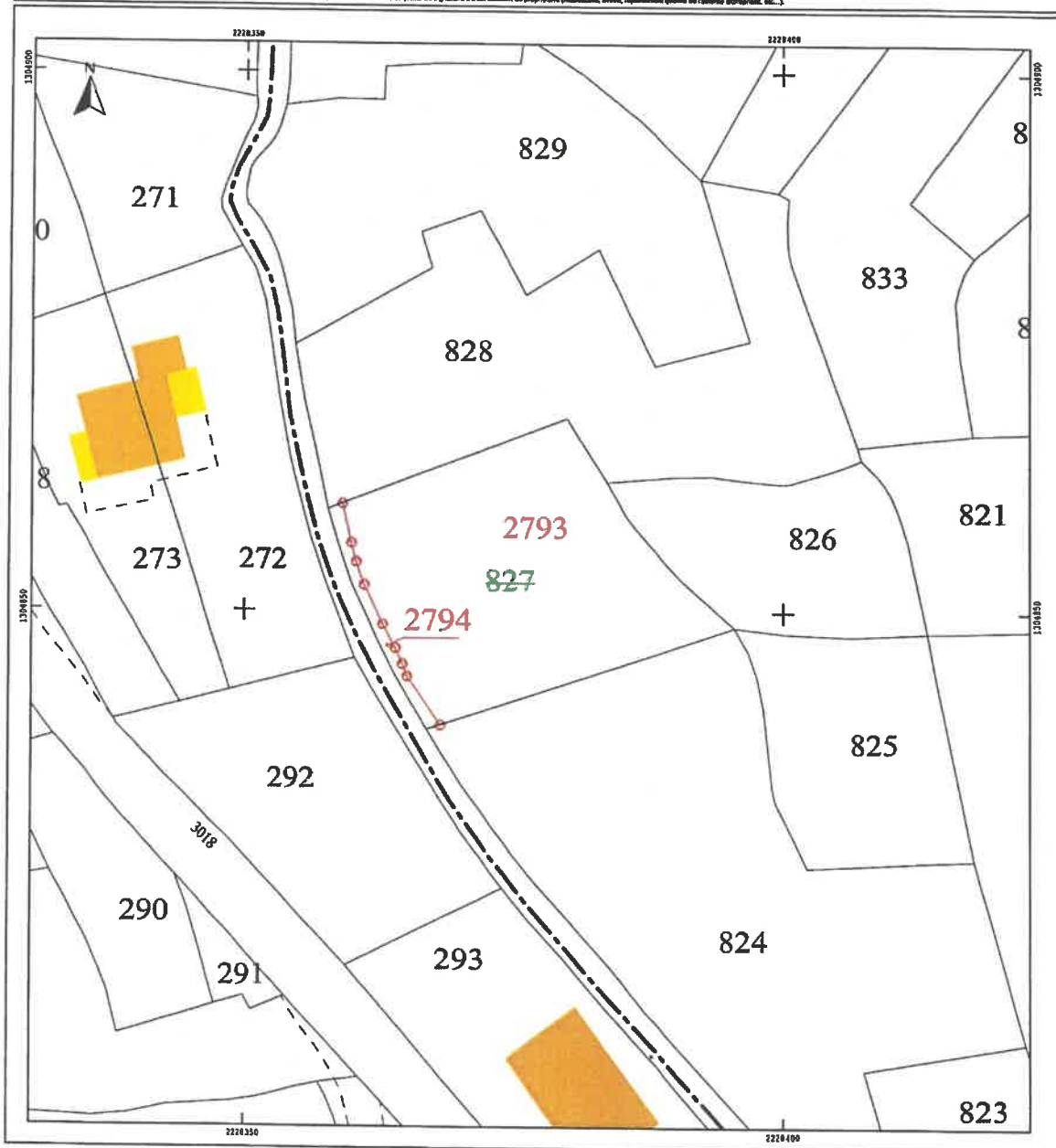
Le Maire,

**Pour le Maire, le 1^{er} Adjoint,
Thierry CHOLET-ALLEGRIINI**





Commune : BRANDO (043)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : C Feuille(s) : 000 C 03 000 C 01 Qualité du plan : Plan non régulier
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 818 X Document vérifié et numéroté le 14/11/2023 A BASTIA Par LE DENMAT DAVID GEOMETRE CADASTREUR DGFIP Signé		CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 65-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou un sondage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____ Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille n° 6463. A _____, le _____
BASTIA 1 RUE DES HORIZONS BLEUS QUARTIER RECIPELLO BP 301 20402 BASTIA Téléphone : 04 95 32 94 52 Fax : 04 95 32 93 94 cdif.bastia@dgfp.finances.gouv.fr	<small>(1) Réviser les nouvelles feuilles. Le formulaire A n'est applicable que dans le cas d'une superficie (général par voie de main à jour) dans le formulaire B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage. (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc...) (3) Préciser les noms et qualités de l'écrivain n°1 et éventuellement de l'écrivain n°2 (notaire, avocat, représentant qualifié de l'autorité administrative, etc...)</small>	D'après le document d'arpentage dressé Par MEDORI SIMONETTI MALAZO Réf. : 21441/22006 Le 04/10/2023



Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 02B-212000434-20231115-2023151158-DE

Berger
Levrault



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 14/11/2023
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : CABINET MEDORI-SIMONETTI-MALASPINA SARL

SF2310745709

DESIGNATION DES PROPRIETES											
Département : 02B				Commune : 043				BRANDO			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle				
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance	
C	0827			PIGNI	0ha06a10ca		043 0000818	C	2793	0ha05a88ca	
							043 0000818	C	2794	0ha00a22ca	

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



Commune :
BRANDO (043)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : C
Feuille(s) : 000 C 03 000 C 01
Qualité du plan : Plan non régulier

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 819 T
Document vérifié et numéroté le 14/11/2023
A BASTIA
Par LE DENMAT DAVID
GEOMETRE CADASTREUR DGFIP
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 14/11/2023
Support numérique : _____

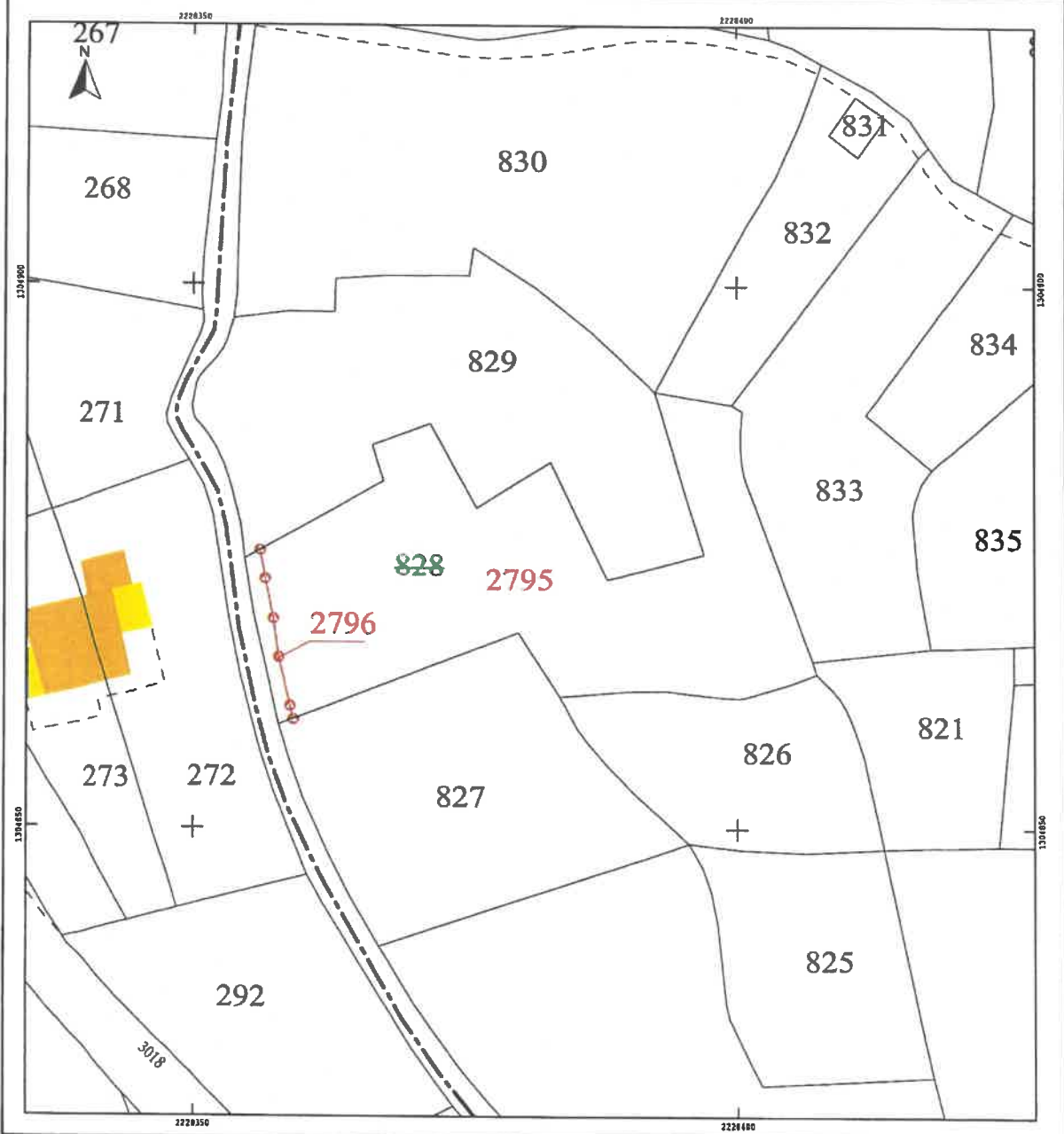
BASTIA
1 RUE DES HORIZONS BLEUS
QUARTIER RECIPELLO
BP 301
20402 BASTIA
Téléphone : 04 95 32 94 52
Fax : 04 95 32 93 94
cdif.bastia@dgifp.finances.gouv.fr

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou un dommage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6483.

D'après le document d'arpentage
dressé
Par MEDORI SIMONETTI MALGOSI
Réf. : 21441/22006
Le 04/10/2023

Modification des enregistrements d'un acte à publier

(1) Réviser les mentions initiales. La mention A est applicable que dans le cas d'une enquête (plan révisé par suite de raba à jour). Dans le cas contraire, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la présente agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien autorisé de conseil, etc.).
(3) Préciser, les noms et qualités des signataires s'il est différent des propriétaires (procureurs, avocats, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc.).



Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 02B-212000434-20231115-2023151158-DE



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 14/11/2023

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : CABINET MEDORI-SIMONETTI-MALASPINA SARL

SF2310745672

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 02B				Commune : 043				BRANDO		
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvol	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
C	0828			PIGNI	0ha08a55ca		043 0000819	C	2795	0ha08a33ca
							043 0000819	C	2796	0ha00a22ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

